



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/480
17 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 110 de l'ordre du jour
provisoire*

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés,
rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. MESURES PRISES POUR REpondre AUX DEMANDES D'ASSISTANCE EN FAVEUR DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES		3
A. Renseignements communiqués par les Etats Membres		3
Australie		3
Espagne		5
Finlande		5
Nouvelle-Zélande		6
République fédérale d'Allemagne		7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		8
Suède		8
Union des Républiques socialistes soviétiques		9

* A/45/150 et Corr.1.

J.P.P.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
B. Mesures prises par le système des Nations Unies	1 - 49	9
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	1 - 3	9
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	4 - 10	10
Programme des Nations Unies pour le développement	11 - 15	12
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	16 - 19	13
Organisation internationale du Travail	20 - 23	14
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	24 - 26	15
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	27 - 30	16
Organisation mondiale de la santé	31 - 41	16
Fonds international de développement agricole	42 - 44	17
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	45 - 49	18

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 44/136 du 15 décembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général concernant la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, tenue à Oslo du 22 au 24 août 1988, et réaffirmé qu'il importait de poursuivre l'application de la Déclaration et du Plan d'action d'Oslo sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe adoptés par la Conférence (voir A/43/717 et Corr.1 et Add.1). Entre autres dispositions, l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale d'apporter un appui accru aux pays d'Afrique australe afin que ceux-ci puissent renforcer leur capacité de fournir les facilités et les services nécessaires pour assurer l'entretien et le bien-être des réfugiés, et prié instamment tous les Etats Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales de prendre les mesures dont la Déclaration et le Plan d'action d'Oslo leur confiaient le soin.

2. L'Assemblée générale a également décidé d'examiner la question à sa quarante-cinquième session sur la base d'un rapport que lui soumettrait le Secrétaire général. Le présent rapport est établi en application de cette décision.

II. MESURES PRISES POUR REPONDRE AUX DEMANDES D'ASSISTANCE EN FAVEUR DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES

A. Renseignements communiqués par les Etats Membres

Australie

1. Le programme australien d'assistance spéciale aux Sud-Africains et Namibiens victimes de l'apartheid est un programme régional qui vise notamment à venir en aide aux réfugiés et rapatriés sud-africains et namibiens. Il a permis par exemple :

a) D'accorder des bourses et d'organiser des programmes de formation à l'intention des réfugiés (756 000 dollars australiens en 1989/90);

b) D'apporter en juin 1989, une aide d'urgence d'un montant de 520 000 dollars australiens à la réinstallation de réfugiés sud-africains en République-Unie de Tanzanie;

c) De financer récemment jusqu'à concurrence de 115 000 dollars australiens la construction, par l'Australian Council of Churches, de dortoirs pour l'école Hoachanas en Namibie. Cette aide en faveur des rapatriés namibiens est fournie par l'intermédiaire du Comité de rapatriement, de réinstallation et de reconstruction du Namibian Council of Churches;

d) De subventionner plusieurs autres ONG australiennes qui viennent en aide aux réfugiés sud-africains et namibiens essentiellement par le biais de la formation. En 1989/90, une de ces organisations a reçu 933 000 dollars australiens aux fins de plusieurs programmes d'éducation et de formation en faveur des réfugiés sud-africains;

/...

e) De verser récemment 187 000 dollars australiens, par l'intermédiaire de l'organisation non gouvernementale APHEDA, en vue de la création du nouveau comité national de coordination en Afrique du Sud. Ce comité, organisé principalement par les Eglises sud-africaines et largement appuyé par les mouvements de libération, sera chargé du rapatriement des réfugiés.

2. En 1989/90, l'assistance et les secours aux réfugiés des pays d'Afrique australe se sont élevés à 8,53 millions de dollars australiens. L'importance de cette aide s'explique par le fait que l'Australie est consciente du fardeau croissant que représente pour ces pays la présence de nombreux réfugiés et personnes déplacées mais il faut signaler que cette assistance était également destinée en partie aux population locales. Elle se répartissait comme suit :

	<u>En millions de dollars australiens</u>
<u>Mozambique</u>	
18 000 tonnes de maïs, fret et coûts locaux. Cette aide alimentaire a été distribuée par CARE Australia et World Vision Australia (WVA)	4,692
300 tonnes d'huile végétale (WVA)	0,557
Equipement agricole et subventions d'appui au personnel (WVA/CARE)	0,466
<u>Malawi</u>	
5 000 tonnes de maïs [destinées aux réfugiés mozambicains et acheminées par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial (PAM)]	1,732
Vêtements pour les réfugiés et approvisionnement en eau des jardins potagers des réfugiés et des Malawiens (AUSTCARE)	0,501
<u>Namibie</u>	
Construction d'un foyer pour enfants rapatriés dans la township de Katutura (CAA)	0,250
<u>République-Unie de Tanzanie</u>	
Secours alimentaires - vivres et semences (PAM)	0,068
<u>Zambie</u>	
Alimentation complémentaire pour les réfugiés (PAM)	0,170
Aide fournie pour combattre une épidémie de choléra	0,025

/...

En millions
de dollars
australiens

Zimbabwe

Assistance aux réfugiés mozambicains du camp de Chambuta (WVA)	0,070
Assistance et secours aux réfugiés d'Afrique australe, total	<u>8,529</u>

3. En 1989/90, des subventions pour 1,1 million de dollars australiens ont été accordées à des projets en faveur des réfugiés et des populations autochtones d'Afrique australe, par le biais d'ONG australiennes, comme suit :

	<u>Dollars australiens</u>
Bostwana	85 000
Malawi	353 187
Mozambique	90 000
République-Unie de Tanzanie	74 105
Zambie	35 430
Zimbabwe	<u>470 065</u>
Subventions accordées à des projets d'ONG, total	<u>1 107 787</u>

Espagne

1. L'Espagne a versé 50 millions de pesetas pour financer le programme de rapatriement des exilés namibiens entrepris par le HCR.

2. Au cours de l'année 1990, elle apportera une aide financière de 60 000 rand destinée à faciliter le retour en Afrique du Sud des réfugiés encore en exil, notamment ceux de l'ANC.

Finlande

En 1989 et pendant la première moitié de 1990, répondant à la demande d'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, le Gouvernement finlandais a accordé l'aide suivante :

	<u>Markkaa</u>
Rapatriement, sous l'égide du HCR, de réfugiés mozambicains	2 000 000
Rapatriement, sous l'égide du HCR, de réfugiés namibiens	10 500 000

/...

	<u>Markkaa</u>
Aide aux réfugiés mozambicains par l'intermédiaire de la Croix-Rouge finlandaise	400 000
Aide aux réfugiés namibiens par l'intermédiaire de l'Eglise luthérienne de Finlande	6 429 000
Aide aux réfugiés mozambicains en République-Unie de Tanzanie par l'intermédiaire de l'Eglise luthérienne de Finlande	430 000
Aide aux réfugiés mozambicains d'Afrique du Sud par l'intermédiaire de l'Eglise luthérienne de Finlande	215 000
Programme annuel pour l'Afrique, par l'intermédiaire du HCR	3 000 000
Aide aux réfugiés mozambicains d'Afrique du Sud par l'intermédiaire du HCR	1 000 000

Nouvelle-Zélande

1. La Nouvelle-Zélande subventionne un certain nombre de programmes multilatéraux destinés à aider les pays d'Afrique australe à mettre en place les équipements et les services requis pour assurer la prise en charge et le bien-être, entre autres, des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées qui se trouvent sur leur territoire. La contribution de 31,3 millions de dollars néo-zélandais versés par la Nouvelle-Zélande pour la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale sera dépensée jusqu'à concurrence de 50 % en faveur des pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne. Depuis 1986, la Nouvelle-Zélande verse chaque année une contribution de 100 000 dollars des Etats-Unis à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Elle a été la première à verser des contributions au Fonds spécial du Commonwealth pour le Mozambique, dont elle est actuellement le quatrième donateur avec 100 000 dollars pour 1989/90. Elle a également versé une contribution importante au Nassau Fellowship Programme depuis sa création en 1985. En 1989, sa contribution s'est élevée à 100 000 dollars. En 1989/90, elle a versé 20 000 dollars à chacun des deux fonds d'affectation spéciale créés par l'ONU pour offrir une formation aux étudiants noirs.

2. La Nouvelle-Zélande est un petit pays dont les capacités d'aide bilatérale en Afrique sont limitées. Son programme d'aide bilatérale (1,4 million de dollars néo-zélandais en 1989/90) est concentré sur le développement économique à long terme des Etats de première ligne et des Etats voisins d'Afrique australe. Il semble logique qu'elle fasse passer par des organismes multilatéraux la majeure partie de ses fonds en faveur des réfugiés. Elle estime aussi que le meilleur moyen d'utiliser ces fonds est que les donateurs évitent de les affecter à des objectifs précis, ce qui permet au système international de fonctionner efficacement et d'attribuer les ressources correspondantes à ceux qui en ont le plus besoin.

République fédérale d'Allemagne

1. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne considère que le règlement du problème des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe se situe dans le cadre de l'évolution politique de la région.

2. Les événements survenus l'an dernier en Afrique australe montrent clairement que, pour trouver une solution véritable au problème des réfugiés, il faut d'abord faire cesser les conflits violents. L'application du plan de règlement de l'ONU pour la Namibie a apporté la preuve indéniable que le soutien unanime de la communauté internationale pouvait permettre aux réfugiés de regagner leur pays, même après une absence de plusieurs années. Le programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), auquel la République fédérale d'Allemagne a apporté un appui financier généreux a offert à tous les Namibiens la possibilité de rentrer chez eux dans la paix et sans incident.

3. Les changements politiques qui se font jour en Afrique du Sud rendent plus réelle la perspective du retour des partisans exilés de l'African National Congress (ANC). Il faut espérer que les entretiens entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC permettront d'instaurer rapidement des conditions telles que tous les Sud-Africains actuellement en exil puissent rentrer. En revanche, la poursuite de la guerre civile en Angola et au Mozambique fait chaque jour de nouveaux réfugiés. La Communauté des nations doit continuer de faire pression pour mettre un terme à ces guerres. Il faut que les parties en présence trouvent le moyen de régler leurs conflits par des moyens politiques.

4. Le Gouvernement fédéral poursuit ses programmes d'aide aux réfugiés en Afrique australe. Ces programmes consistent surtout à favoriser la formation professionnelle et supérieure ainsi que la réintégration dans le monde de l'emploi après le rapatriement. Ils sont accompagnés d'une aide humanitaire destinée à améliorer le sort des réfugiés et de programmes axés sur le développement.

5. Le soutien apporté par le Gouvernement fédéral aux mesures en faveur des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe se manifeste surtout sous la forme de contributions, au budget ordinaire et aux programmes spéciaux du HCR, de fonds provenant des budgets fédéraux de la coopération bilatérale et multilatérale pour le développement et de fonds versés au titre de l'aide humanitaire, ainsi que sous celle de programmes spéciaux en faveur des étudiants réfugiés de la région. En 1989, la République fédérale d'Allemagne a versé une contribution volontaire de 5 millions de deutsche marks au programme de rapatriement des réfugiés namibiens mise en oeuvre par le HCR.

6. En 1989, au titre des programmes bilatéraux, le Gouvernement fédéral a octroyé une aide alimentaire de 11 450 000 deutsche marks en faveur des réfugiés angolais et mozambicains. La même année, 1,1 million de deutsche marks ont été versés par des organismes privés pour financer des initiatives en faveur des réfugiés au Malawi, en Namibie et au Swaziland. Au plan multilatéral, pour la période 1988-1990, la République fédérale d'Allemagne finance à concurrence de 3 millions de deutsche marks la réalisation de réfugiés mozambicains à Ukwimi (Zambie) par l'intermédiaire du HCR.

7. Dans le cadre du programme d'aide humanitaire, en 1989, les réfugiés ont reçu, en Angola, au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe des fonds se montant à 8 millions de deutsche marks, qui ont été acheminés par l'intermédiaire de diverses organisations parmi lesquelles le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La même année, la Fondation allemande Otto Benecke a exécuté en République fédérale et à l'étranger un programme de formation professionnelle et supérieure à l'intention des réfugiés d'Afrique du Sud, d'Angola, du Mozambique et de Namibie, dont le coût s'est élevé à 10 870 000 deutsche marks. Pour la période 1990-1994, un budget de 36 millions de deutsche marks est prévu en faveur de ce programme qui offre aux réfugiés de meilleures chances de subvenir à leurs besoins dans leur pays d'asile, puis de réussir leur réintégration dans leur pays d'origine.

8. Le Gouvernement fédéral poursuivra ses efforts en vue de contribuer à la solution du problème des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1. Le Royaume-Uni a continué de réagir rapidement et généreusement aux situations d'urgence dans la région. Il s'associe à l'hommage rendu aux gouvernements amis de la région qui s'efforcent d'aider les personnes fuyant une situation difficile dans leur pays d'origine.

2. Le Royaume-Uni soutient vigoureusement les efforts déployés par des organisations internationales telles que le HCR et le CICR afin d'aider moralement et financièrement les réfugiés. Il apporte également son concours aux organisations non gouvernementales, dont les activités complètent celles des organisations internationales.

3. En 1989, le Royaume-Uni a alloué 9 659 000 livres sterling à l'aide aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées d'Afrique australe. Sur cette somme, 3 253 000 livres ont bénéficié aux réfugiés du Malawi, 710 000 livres au CICR pour ses activités en Angola, 2 950 000 livres au Mozambique au titre de l'aide alimentaire et 2 746 000 livres à des organismes bénévoles d'Afrique du Sud, du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, du Swaziland et du Zimbabwe. Au cours du premier semestre de 1990, 3 millions de livres ont été versées au HCR pour les réfugiés du Malawi et 4 897 000 livres à des organismes bénévoles au Mozambique, soit un total de 7 897 000 livres.

4. Le Royaume-Uni s'est aussi engagé à verser près de 2 millions de livres pour des projets exécutés sous les auspices de la seconde Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, dont plusieurs dans des pays d'Afrique australe, et il maintiendra ses contributions au même niveau en 1990. En 1989 également, il a répondu aux appels lancés par le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) en faveur des réfugiés qui retournent en Namibie, en versant respectivement à ces deux organismes 500 000 et 650 000 livres.

Suède

1. La moitié de l'aide bilatérale au développement actuellement fournie par la Suède bénéficie à l'Afrique subsaharienne, ce qui traduit la priorité accordée à cette région par le Gouvernement suédois.

/...

2. Pour l'exercice budgétaire 1989/90, il a été alloué à l'aide aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées d'Afrique australe un montant avoisinant 550 millions de couronnes suédoises réparti comme suit :

a) Environ 190 millions de couronnes pour l'aide d'urgence au Mozambique, versés directement au Gouvernement mozambicain et à travers des organismes des Nations Unies (UNICEF, HCR) et des organisations non gouvernementales suédoises;

b) Environ 50 millions de couronnes pour l'aide d'urgence à l'Angola, versés directement au Gouvernement angolais et à travers des organismes des Nations Unies (UNICEF, HCR) et des organisations non gouvernementales suédoises;

c) Environ 60 millions de couronnes pour le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), l'UNICEF et les organisations non gouvernementales qui s'occupent du rapatriement et de la réinsertion des réfugiés namibiens;

d) Environ 250 millions de couronnes pour les mouvements de libération [ANC et South West Africa People's Organization (SWAPO)], diverses organisations non gouvernementales (églises et programmes de bourses par exemple) et les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique australe.

Union des Républiques socialistes soviétiques

1. En 1989, l'URSS a continué de fournir une aide humanitaire ainsi que d'autres types d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées d'Afrique australe. Le coût de ces aides s'est situé aux alentours de 4,7 millions de dollars.

2. L'URSS a notamment financé pour 2,9 millions de dollars, sous la forme de moyens de transport aérien et maritime, le retour en Namibie de réfugiés namibiens étudiant en URSS et dans les pays d'Europe orientale. Elle a fait don à la population namibienne de médicaments, tentes et couvertures pour un montant approximatif de 385 000 dollars.

3. Actuellement, 122 Namibiens et 49 membres de l'ANC bénéficient d'un enseignement gratuit en Union soviétique. Le coût de cet enseignement pour 1989 s'est élevé à environ 1,5 million de dollars.

4. L'URSS a également prêté gratuitement deux navires et deux avions de transport avec leur équipage jusqu'à la fin de 1990 au titre de l'aide d'urgence à la population mozambicaine victime des attaques de la RENAMO et de catastrophes naturelles.

B. Mesures prises par le système des Nations Unies

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

1. Outre ses activités de coordination générale, le Secrétariat intervient dans les situations où il existe un grand nombre de personnes déplacées et où le Secrétaire général doit coordonner les activités de plusieurs organismes, ainsi que dans celles dont le caractère particulier nécessite une démarche politique.

/...

2. Le Secrétariat a créé une équipe spéciale interinstitutions pour les opérations d'urgence en Afrique, afin de suivre et d'analyser la situation dans les pays où des crises ont éclaté qui sont à l'origine de l'exode d'un grand nombre de personnes. L'Equipe facilite la coordination des programmes au niveau de l'exécution.

3. Au cours de la période examinée, une mission interinstitutions d'évaluation des besoins a été envoyée au Mozambique pour étudier la situation d'urgence qui continue de se traduire par d'importants déplacements de personnes. Cette mission a rédigé un rapport détaillé qui dresse le bilan des besoins urgents par secteur et sur la base duquel le Secrétaire général a lancé un appel aux donateurs. En avril 1990, le Secrétaire général a convoqué au Siège de l'ONU une conférence des donateurs. A cette occasion, ceux-ci se sont engagés à verser environ 150 millions de dollars pour les programmes d'urgence au Mozambique.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

4. Conformément à son mandat qui consiste à évaluer les besoins des enfants et des familles et à leur fournir l'assistance nécessaire en matière de secours, de réinsertion et de développement, l'UNICEF a pris pour cadre ses programmes de pays pour répondre aux besoins des familles déplacées en Afrique australe. Ces activités ont été réalisées dans le cadre global de coopération avec des gouvernements, et en collaboration avec le système des Nations Unies. Afin d'évaluer l'ampleur et la gravité du problème des enfants déplacés à l'intérieur de la région, une étude portant sur l'Angola, l'Ethiopie, l'Ouganda, le Mozambique, la Somalie et le Soudan est en cours. Le sujet principal en est les enfants et les femmes déplacés par suite de circonstances créées par l'homme - conflits armés, violence collective - ou à cause des effets conjugués de telles circonstances et de phénomènes naturels.

5. Au cours de la période de transition vers l'indépendance de la Namibie, l'UNICEF a organisé, en collaboration avec le GANUPT et le HCR, des programmes d'immunisation et d'autres activités relatives à la santé à l'intention des rapatriés namibiens et autres. Par ailleurs, l'UNICEF a aidé les femmes agricultrices à reprendre leurs activités de production vivrière en leur fournissant les semences et l'outillage nécessaires, contribué, en association avec une équipe mixte Unesco/Gouvernement suédois à l'élaboration de programmes scolaires, fourni du matériel d'enseignement et pris part à d'autres activités de relèvement. Le programme de pays de l'UNICEF demeure axé sur la santé (programme national d'immunisation lancé récemment), la sécurité alimentaire des ménages et la nutrition, l'éducation et les secours.

6. Plus de 70 000 réfugiés mozambicains au Zimbabwe ont bénéficié de l'assistance de l'UNICEF, laquelle a consisté dans l'approvisionnement en médicaments essentiels, la construction de latrines, des activités de forage et la fourniture de matériels scolaires et autres destinés aux écoles primaires dans les camps de réfugiés. Un autre aspect important de cette assistance est la formation professionnelle offerte aux réfugiés, non seulement pour les préparer à leur retour dans leur pays, mais également pour leur permettre d'exercer dans les camps certaines activités rémunératrices telles que la culture potagère (pour assurer aux

enfants et aux femmes enceintes ou allaitantes une alimentation complémentaire), la couture et le tricot, la vannerie, la menuiserie et la ferronnerie. Au Malawi où, d'après le recensement officiel d'avril 1990, le nombre de réfugiés mozambicains s'élève à 810 000, l'UNICEF cherche à obtenir des fonds pour maintenir le programme élargi de vaccination des enfants réfugiés.

7. L'assistance de l'UNICEF à l'Angola est surtout axée sur la prestation de services essentiels aux personnes déplacées par suite de la guerre et de la sécheresse dans les provinces de Cuanza Sul, de Benguela, de Huambo et de Mexico ainsi qu'aux communautés qui cherchent à se réinstaller et à retrouver une vie normale. Il s'agit notamment d'offrir un appui aux services de santé primaires et à l'éducation de base et de contribuer à la construction de puits peu profonds. Dans la province de Benguela on a formulé un nouveau projet visant à promouvoir l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des personnes déplacées et des populations rurales affectées par la guerre. L'UNICEF doit lancer sous peu un nouvel appel en faveur de l'assistance d'urgence qui s'inscrit dans le cadre plus général de celui lancé le 27 avril 1990 par le Secrétaire général, et ce pour permettre de financer les activités liées à la sécurité alimentaire des ménages, aux centres d'alimentation complémentaire, aux services de santé, à l'approvisionnement en eau, à la surveillance alimentaire et nutritionnelle, à la planification et à la gestion ainsi qu'au renforcement des capacités administratives pour faire face à la situation d'urgence.

8. Les secours rapides et l'aide à la survie fournis par l'UNICEF au Mozambique en 1989 ont été principalement axés sur les provinces de Manica et de Zambezia, bien que les provinces de Tete, Inhambane, Maputo et Niassa en aient également bénéficié. Les articles les plus divers ont été fournis aux personnes déplacées : semences, étoffes, vêtements, savon, moulins à maïs, poussins, bateaux de pêche, y compris des matériaux de construction pour aider les communautés à remettre en état leurs installations collectives détruites par la guerre. La première livraison de médicaments de première nécessité et de fournitures médicales a été menée à bonne fin au cours du premier trimestre de 1989; cet appui matériel et logistique, représentant une valeur de 3,4 millions de dollars des Etats-Unis, a été dispensé sur une période d'environ 18 mois. La participation de l'UNICEF, au titre de l'assistance d'urgence à des projets visant à renforcer la sécurité alimentaire des familles déplacées, qui a commencé en 1985 avec la réinstallation des rapatriés du Zimbabwe dans les provinces de Mossurize et de Manica, a permis d'aider depuis lors environ 20 000 rapatriés mozambicains et de créer 13 nouveaux villages. Dans ce contexte, l'UNICEF a fourni des outils et les matériaux nécessaires à la construction d'écoles, de maisons et de postes sanitaires, favorisé la mise en valeur d'exploitations agricoles familiales, assuré la formation d'agents sanitaires des collectivités et d'agents de vulgarisation agricole, a contribué à la mise en place de petits projets d'irrigation et à la remise en état des réseaux d'alimentation en eau et de huit puits.

9. Un autre projet en cours d'exécution dans le district d'Ile, dans les hauts plateaux du Zambèze, au Mozambique, a pour but d'aider les personnes déplacées (environ 28 000) hébergées dans 13 centres situés autour de la capitale de la province. Il s'agit de remettre en état l'infrastructure démantelée par la guerre, de faciliter l'attribution des terres et la réinstallation et de relancer la

production vivrière et artisanale au niveau de la famille. Récemment, l'UNICEF a lancé un nouvel appel d'urgence pour répondre aux besoins des populations déplacées en 1990-1991, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'approvisionnement en eau. Comme pour l'Ethiopie, cet appel de l'UNICEF s'inscrit dans le cadre de l'appel international en faveur de l'aide d'urgence au Mozambique, lancé par le Secrétaire général, le 26 avril 1990, en étroite coopération avec le Gouvernement mozambicain.

10. Les objectifs retenus par l'UNICEF, l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies pour la décennie des années 90 s'appliquent tout particulièrement à la région de l'Afrique australe, dans la mesure où ils sont axés sur les soins de santé primaires, la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages, l'eau potable et l'assainissement et l'éducation de base, notamment celle des femmes et des filles. En accordant aux femmes et aux enfants en Afrique un rang de priorité absolue au cours de la décennie 1990, l'UNICEF s'engage à appuyer les pays membres de la Conférence de coordination et du développement de l'Afrique australe dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre cet objectif.

Programme des Nations Unies pour le développement

11. Dans les pays de l'Afrique australe où le phénomène du déplacement fait peser une grave menace sur le développement, le PNUD continue de prendre des dispositions diverses en fonction des besoins et des circonstances propres à chaque situation.

12. Conformément aux recommandations de la Déclaration et du Plan d'action d'Oslo que l'Assemblée générale a fait siennes, les représentants résidents du PNUD, qui sont souvent coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, assurent la liaison au sein du système des Nations Unies pour ce qui est d'identifier, de formuler et d'exécuter des programmes de relèvement, de reconstruction et de développement en Afrique australe.

13. Aux fins de l'application des mesures multisectorielles préconisées par la Conférence d'Oslo, un programme d'aide au relèvement et au développement des pays accueillant des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe a été élaboré et soumis à l'examen des donateurs. Il s'agit d'offrir une assistance sous une forme intégrée aux populations déstabilisées et de les associer aux activités de développement économique et social aux échelons régional, national et local. La stratégie consiste à intégrer l'aide au développement à l'assistance humanitaire tout en poursuivant une politique de relèvement, de reconstruction et de développement. Les activités suivantes s'inscrivent dans le cadre de ce programme : relèvement et développement des communautés; reprise et promotion de la production vivrière et renforcement de la sécurité alimentaire; appui aux secteurs de la santé, de l'éducation et aux travaux publics dans les zones rurales. Dans la mise en oeuvre de ces projets, le PNUD collaborera étroitement avec les chefs de secrétariat du HCR, du PAM, de l'UNICEF et de la FAO ainsi qu'avec les ONG.

14. Le PNUD continue de définir, de formuler et d'exécuter des projets et programmes de relèvement, de reconstruction et de développement. A titre d'exemple, le PNUD fournit un appui à la phase II du Programme de reconstruction du sud de l'Angola qui vise à asseoir sur des bases solides le plan de reconstruction

dans son ensemble. Le projet est axé sur quatre domaines prioritaires, à savoir l'agriculture, l'industrie, les transports et la mise en valeur des ressources humaines. Au Mozambique, le Groupe des opérations d'urgence du PNUD joue toujours le rôle important de centre de liaison entre le Gouvernement, le système des Nations Unies et la communauté des donateurs. Au Malawi et en Zambie, le PNUD continue d'aider à la mise en oeuvre des programmes et projets relatifs aux réfugiés.

15. Au cours de la période 1990-1991, le PNUD et le HCR collaboreront à un programme de travail commun consistant, entre autres, à formuler une stratégie commune de mobilisation des ressources, intégrer la formation à la gestion des secours d'urgence et du développement à long terme et mettre en place une base de données commune HCR/PNUD concernant les questions relatives aux réfugiés et examiner le problème des "personnes déracinées" dans le cadre de tables rondes et de réunions de consultation.

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours
en cas de catastrophe

16. Depuis plusieurs années, le Bureau aide les gouvernements d'Afrique australe à mobiliser des secours internationaux en faveur des personnes déplacées ou rapatriées, notamment en Angola et au Mozambique. En Angola, le Bureau a pris part du 12 au 21 février 1990 à une mission d'évaluation interorganisations mixte Gouvernement/organismes des Nations Unies qui a identifié les besoins urgents et prioritaires des personnes déplacées au sud de l'Angola. Sur la base du rapport de cette mission, le Secrétaire général a lancé un appel en mai 1990. Le PNUD a en outre prêté son concours technique au centre de liaison du Gouvernement pour ce qui est de traiter les données relatives à l'opération d'urgence.

17. La présence du Bureau au Mozambique remonte au premier appel international en faveur d'une aide d'urgence lancé en 1987. En coopération avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence, le Bureau a publié régulièrement des rapports sur la situation afin de mobiliser l'aide humanitaire. Au cours de la période 1989-1990, le Bureau a mis un petit aéronef à la disposition du Gouvernement et du personnel de secours des Nations Unies. Le programme du Bureau porte également sur la gestion des vivres et autres secours d'urgence stockés à Maputo à l'intention des personnes déplacées.

18. Outre la mobilisation et la coordination des secours internationaux destinés à l'Angola et au Mozambique, le Bureau a également prêté un concours technique au Lesotho, au Malawi et au Zimbabwe pour les aider à se doter des moyens de faire face aux catastrophes naturelles et à d'autres situations d'urgence. Au début de l'année 90, le Bureau a effectué une mission dans ces trois pays afin d'examiner avec les autorités responsables leurs plans et procédures d'intervention en cas de catastrophe naturelle, d'identifier de nouveaux besoins en matière de formation et de formuler des programmes de travail et des propositions de projet.

19. Afin d'élaborer un programme concerté qui réponde aux besoins spécifiques des personnes déplacées à l'intérieur de l'Afrique australe, le Bureau a proposé d'établir un plan d'action commun OUA/ONU. L'envoi d'une ou de plusieurs missions

conjointes OUA/ONU dans les pays de l'Afrique australe devrait permettre d'identifier des projets pilotes destinés à aider les autorités nationales à satisfaire les besoins immédiats des personnes déplacées à l'intérieur de l'Afrique australe et à faciliter leur retour dans leurs lieux d'origine et/ou leur intégration dans les communautés d'accueil. Ces projets s'inscriraient dans le cadre d'un plan d'action régional OUA/ONU en faveur des personnes déplacées qui intégreraient l'aide d'urgence et la formulation de solutions à long terme. Il est proposé que la(les) mission(s) soi(ent) composé(s) de représentants du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, du Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et d'autres institutions et organismes compétents. Le projet de plan d'action serait en dernière analyse présenté à l'Equipe spéciale interorganisations pour les opérations d'urgence en Afrique.

Organisation internationale du Travail

20. Au cours de l'année passée, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a continué à fournir une assistance technique aux pays de l'Afrique australe afin, notamment, de renforcer leur capacité d'accueil des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. Elle l'a fait dans le contexte de la résolution 44/136 de l'Assemblée générale et de la Déclaration de l'OIT mise à jour concernant l'action contre l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie.

21. Les activités entreprises comprenaient des projets de coopération technique en matière de formation et de réadaptation professionnelles, de gestion et de création de petites entreprises et de travaux publics à forte intensité de main d'oeuvre, d'éducation ouvrière, d'administration du travail, de promotion de l'emploi, d'amélioration des conditions de travail, de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et d'aide aux femmes et aux autres groupes vulnérables. L'Equipe pour la promotion de l'emploi en Afrique australe de l'OIT a également continué à fournir des services consultatifs aux Etats de l'Afrique australe et à leurs instances sous-régionales telles que la Commission du travail de l'Afrique australe pour les aider à élaborer des plans d'emploi permettant éventuellement d'intégrer les travailleurs migrants rapatriés d'Afrique du Sud sur le marché du travail.

22. Dans le cadre de son programme d'action contre l'apartheid, l'OIT a mis en oeuvre 13 projets destinés à aider les victimes de l'apartheid, y compris les réfugiés sud-africains et namubiens et les membres des mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine vivant dans les Etats de première ligne : bourses de formation dans divers domaines, ateliers et séminaires et projets consacrés à la formation, à la réadaptation professionnelle, à l'administration du travail, à l'éducation ouvrière, au développement rural, aux travailleurs migrants, à la création de petites entreprises et à la planification de l'emploi.

23. Après l'accession de la Namibie à l'indépendance, diverses activités de coopération technique ont été conçues pour aider le pays dans ses efforts de reconstruction et de réintégration des réfugiés rapatriés. D'après une mission de

L'OIT envoyée en Namibie en septembre 1989, l'OIT devrait donner la priorité notamment à la promotion de l'emploi, à la mise en valeur des ressources humaines, à l'administration du travail et à l'assistance aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Une mise à jour d'une étude antérieure sur la législation du travail et la discrimination en Namibie a été entreprise; elle porte en particulier sur le marché de l'emploi, les conditions d'emploi, les relations professionnelles et les questions relatives à l'emploi exigeant une attention immédiate. En avril 1990, l'OIT a envoyé en Namibie une mission de trois personnes en vue de consultations avec le nouveau Gouvernement namibien au sujet de l'assistance technique qu'elle pourrait fournir, notamment en matière de création d'emplois et de promotion de l'égalité. Pour répondre à certains des besoins immédiats de la Namibie indépendante, le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin a mis en place divers programmes de formation accélérée qui sont financés par la Communauté européenne. Le Ministre namibien du travail, des services publics et de la mise en valeur de la main-d'oeuvre est venu à l'OIT en mai 1990 pour voir dans quels domaines l'Organisation pourrait prêter assistance à la Namibie. L'OIT a formulé différentes propositions de projet dans les domaines ci-après : mise en place de projets générateurs de revenus dans des zones de réinstallation, planification de l'emploi rural, promotion des organisations d'employeurs, assistance aux syndicats namubiens, formation professionnelle, révision de la législation du travail, étude sur les handicapés, formation des administrateurs du travail, renforcement du Ministère du travail, abolition du système de migration interne de la main-d'oeuvre, élimination des clauses discriminatoires de certains textes législatifs, promotion du tripartisme et mise en place d'un système de relations professionnelles saines.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

24. La principale activité entreprise récemment par la FAO pour aider les pays d'Afrique australe à renforcer leur capacité d'accueil des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées a consisté à aider la Namibie à réinstaller les rapatriés pendant la période de transition et la période suivant immédiatement l'indépendance.

25. Cette assistance a été fournie dans le cadre de deux projets, financés tous deux par les ressources des programmes ordinaires de la FAO et exécutés dans le cadre du Programme coordonné de relèvement et de réinstallation en Namibie (HCR). Le premier de ces projets a consisté à fournir aux rapatriés des semences, des outils et du matériel agricole d'une valeur totale de 400 000 dollars. Au titre du second, un expert a fourni des services consultatifs, d'un coût de 183 000 dollars, concernant les aspects agricoles du Programme de relèvement et de réinstallation.

26. Grâce à son système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, la FAO continue de suivre de près les disponibilités alimentaires ainsi que les besoins en importations de céréales et aide alimentaire dans les pays d'Afrique australe et plus particulièrement ceux où le sort des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées est tel qu'il appelle une attention urgente. Dans la mesure où les mouvements de réfugiés à grande échelle perturbent les activités agricoles des zones qu'ils quittent et

affectent gravement les structures économiques et administratives des zones qui les accueillent, il faut suivre l'évolution de la situation en permanence pour s'assurer que la crise agricole résultant des mouvements de population ne se traduit pas par la famine et la malnutrition.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

27. Dans le cadre des activités menées pour aider les réfugiés d'Afrique australe, l'Unesco a mis sur pied, pour la Namibie, une équipe de travail intersectorielle qui était chargée d'élaborer des programmes relevant du mandat de l'Unesco à appliquer après l'indépendance de la Namibie.

28. Sur cette base, une mission interorganisations composée de représentants du HCR, de l'UNICEF et de l'Unesco s'est rendue en Angola et en Namibie du 19 avril au 9 mai 1990 pour recenser les réfugiés vivant en Angola et préparer leur retour en Namibie ainsi que le retour des enfants qui iraient à l'école en Namibie.

29. Afin d'assurer le suivi et l'application des décisions de la mission interorganisations, un fonctionnaire de l'Unesco s'est rendu à Windhoek de juillet 1989 à mars 1990.

30. En juillet 1990, une autre mission intersectorielle s'est rendue en Namibie pour aider les pays nouvellement indépendants à régler les problèmes qui se posent à lui dans le domaine de l'éducation, construction d'écoles, formation des enseignants et réforme du système scolaire en particulier.

Organisation mondiale de la santé

31. En mai 1989, le Directeur général a nommé un coordonnateur pour le Groupe des opérations de secours de la Division des opérations de secours d'urgence nouvellement créée au siège de l'OMS.

32. Le même mois, l'OMS a participé à deux reprises à des consultations avec le HCR et l'UNICEF. Par la suite, une mission en Angola et en Namibie a été envoyée pour déterminer les dispositions d'ordre sanitaire à prendre au moment du départ, du transit et de l'arrivée des réfugiés retournant en Namibie.

33. En juin 1989, l'OMS a créé, par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Afrique, un bureau de liaison avec le GANUPT. Un attaché de liaison, désigné par le Bureau régional, a travaillé en coopération étroite avec le HCR et les autres organisations concernées.

34. La FAO, l'UNICEF, l'Unesco et le HCR ont participé avec l'OMS à une mission de planification d'urgence en Namibie, du 28 juillet au 23 août 1989, afin de déterminer les mesures de réinsertion en faveur des rapatriés pendant la période de transition. La stratégie conçue pour le renforcement des services de santé prévoyait notamment la fourniture de services essentiels en matière d'enseignement, la fourniture de médicaments, l'appui au programme élargi de vaccination, la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la santé et la collaboration avec les services de santé spécialisés, notamment dans le nord du pays, où la population s'est accrue d'environ 6,6 % du fait du retour des rapatriés.

/...

35. En collaboration étroite avec le Namibian Council of Churches, l'OMS a participé à la planification et à la surveillance des dispositifs en matière de soins de santé lors des phases d'accueil et de réinstallation des rapatriés.

36. L'OMS a accordé une attention particulière à la réintégration rapide des rapatriés namibiens qui étaient des professionnels des services de santé. Grâce à la collaboration étroite entre l'OMS, le GANUPT et l'Administration sud-africaine de la santé, les docteurs et les infirmières rapatriés ont reçu rapidement une autorisation provisoire d'exercer.

37. En juillet et en août 1989, l'OMS a établi un inventaire détaillé de l'infrastructure sanitaire de 19 des 24 districts sanitaires que compte la Namibie.

38. En septembre 1989, l'OMS et le GANUPT ont fourni un appui logistique à la campagne de vaccination en Namibie, ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture plus fort qu'initialement prévu.

39. En août/septembre 1989, une mission OMS/PNUD a décidé de consacrer à la santé l'un des neuf examens sectoriels entrepris par le PNUD en Namibie. Elle a identifié les problèmes les plus critiques auxquels se trouvait confrontée la Namibie : mise en valeur des ressources humaines et réorientation et restructuration d'un système de santé compartimenté.

40. Au début de 1990, avant l'indépendance de la Namibie, le Ministre désigné de la santé avait demandé à l'OMS d'envoyer d'urgence, sur le terrain, une série de missions techniques dont l'objectif principal était de présenter au futur gouvernement différentes options en matière de politique sanitaire, fondées sur les soins de santé primaires et mettant l'accent sur l'équité et les besoins des enfants.

41. Les différentes missions techniques que l'OMS a envoyées par la suite ont analysé la situation sanitaire et fait au nouveau gouvernement des recommandations sur les questions de restructuration et de gestion du secteur sanitaire, de rééducation physique, de santé mentale, de prévention du SIDA et de lutte contre cette maladie, de transfusions sanguines, d'approvisionnement en eau, de soins maternels et infantiles, de lutte contre les maladies diarrhéiques, et de programme élargi de vaccination.

Fonds international de développement agricole

42. L'Afrique australe a bénéficié du Programme de formation à la gestion agricole du FIDA, qui a pour but d'améliorer le secteur des petits cultivateurs. Un certain nombre de rapatriés ont ainsi pu acquérir les compétences nécessaires pour devenir autonomes et productifs.

43. Lorsque le FIDA ne pouvait pas atteindre les réfugiés, les rapatriés ou les personnes déplacées directement, la collaboration avec des organisations non gouvernementales possédant les capacités opérationnelles requises lui a permis de le faire indirectement. Cela s'est avéré utile à plusieurs occasions dans des circonstances difficiles, notamment lorsqu'il s'agissait de personnes déracinées.

Diverses ONG ont ainsi participé à des projets du FIDA, notamment en Afrique, fournissant aussi bien des services consultatifs que des fonds. Une telle collaboration était prévue dans l'accord portant création du FIDA, puisque l'article 8 de la section 2 prévoit une coopération étroite du Fonds, entre autres avec les organisations non gouvernementales. Le Conseil exécutif du FIDA a tracé en 1984 les grandes lignes de cette coopération.

44. Cherchant à mieux aider les personnes déracinées, dans la phase initiale d'urgence et à long terme, à devenir productives et autosuffisantes, le FIDA et le HCR ont signé en 1988 un accord de coopération, établissant ainsi un lien fructueux entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Le FIDA et le HCR qui s'efforcent de protéger les réfugiés et les rapatriés et de les aider à trouver des solutions durables à leurs problèmes, partagent beaucoup d'objectifs. Leurs groupes cibles sont largement les mêmes, en Afrique notamment, où la plupart des personnes déracinées se trouvent dans les zones rurales. Ceci leur permet de coopérer utilement en mobilisant leurs ressources pour identifier, préparer, évaluer et exécuter des projets en faveur des peuples de l'Afrique australe.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

45. En 1989-1990, l'intérêt que le HCR continue de porter aux résultats et aux applications de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, tenue à Oslo en août 1988, a été reflété dans ses activités et programmes ordinaires dans les pays concernés.

46. Pour ce qui est de la planification en prévision de situations d'urgence, il a mené à bien la révision des profils établis pour le Botswana, le Lesotho, le Swaziland et le Zimbabwe alors que pour le Mozambique il a commencé ce travail au cours du deuxième trimestre de 1990. Poursuivant ses programmes de formation à l'intention des fonctionnaires chargés des programmes de secours, il a de nouveau tenu, au cours du dernier trimestre de 1989, à Madison (Etats-Unis), un séminaire multisectoriel de formation à la gestion des situations d'urgence, auquel ont participé des fonctionnaires d'organisations non gouvernementales, de divers gouvernements, et du HCR. En outre, diverses discussions ont eu lieu à la Commission tripartite des rapatriements volontaires (HCR, Mozambique et Malawi) en vue de jeter les bases d'un rapatriement systématique et ordonné, chaque fois que possible, des nombreux Mozambicains réfugiés dans les pays voisins.

47. Pour ce qui est d'évaluer les besoins et d'organiser l'assistance, le HCR a tout fait, en dépit de contraintes financières sévères, pour répondre aux besoins vitaux des réfugiés et des rapatriés dans la région de l'Afrique australe en arrêtant soigneusement, avec les partenaires d'exécution et les institutions concernées les priorités des budgets. Il faut cependant noter que le programme d'aide aux quelque 208 000 Mozambicains qui avaient regagné leur pays d'origine à la fin de 1989 a été sérieusement compromis, moins d'un tiers des besoins totaux ayant été financés. Un nouvel appel a été lancé pour recueillir 32,4 millions de dollars pour les réfugiés mozambicains dans la région et des rapatriés pour la période de janvier à décembre 1990.

48. Outre son travail en faveur des rapatriés mozambicains, le HCR a participé, au cours de la période examinée, au rapatriement de quelque 43 000 réfugiés namibiens, compte tenu de ses obligations en vertu de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Depuis lors, le HCR a participé à une mission multiorganisations qui a évalué les autres besoins d'un programme de relèvement en Namibie. Le montant total de ces besoins fera l'objet d'un appel qui sera lancé par le Secrétaire général.

49. Au Malawi, le HCR a poursuivi sa coopération avec le Gouvernement, le PNUD et la Banque mondiale pour déterminer la charge financière supplémentaire résultant de la présence de réfugiés. Cette évaluation figurait à l'ordre du jour des réunions sur le Malawi organisées par le Club de Paris en 1990. Un état plus détaillé figure dans le rapport établi par le HCR en réponse à la résolution 44/149 (A/45/444) de l'Assemblée générale.
